



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

SNCF : politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 3945

Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre sur les problemes propres aux cheminots en lui demandant s'il envisage notamment : 1o la reevaluation des pensions de veuves des cheminots « morts pour la France », en reconstituant la carriere supposee de leur mari et, en premiere etape, en portant immediatement ces pensions de veuves au maximum du niveau atteint par l'agent au moment de son deces (9e echelon et trente-sept annees et demie, plus les bonifications de campagne) ; 2o dans le meme esprit, la reconstitution de carriere des agents reformes ou changes de filieres pour etat de sante imputable a la resistance, l'internement ou la deportation ; 3o l'amelioration des pensions qui n'atteignent que le minimum en ajoutant les bonifications de campagne a ce minimum et non en les faisant entrer dans le calcul de la pension elle-meme ; 4o l'octroi de la medaille d'or des chemins de fer aux titulaires de la medaille de vermeil qui ont ete cites a l'ordre de la SNCF pour faits de guerre.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre rappelle que les anciens combattants cheminots retiennent toute son attention car nul ne peut ignorer la part decisive prise par cette categorie d'anciens combattants notamment dans la Resistance. Cependant, les questions posees par l'honorable parlementaire ne relevent pas de la competence du secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre mais de celle du ministre des transports et de la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3945

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2848